



Soucis d'ordre social ? Le Fonds De Solidarité est là!



Le 30 septembre 2025, dans la petite salle de réunion de la jardinière, une proposition des Délégués du Personnel faite à la Direction il y a une dizaine d'années, a été matérialisée. La création du Fonds De Solidarité ALUCAM à l'issue d'une Assemblée Générale Constitutive présidée par le Directeur d'Usine Sylvestre EKONG, marquait le début d'une nouvelle approche de gestion de besoins et préoccupations sociaux des employés. Limelight vous éclaire sur comment le FDS s'apprête à changer la vie des travailleurs.

Une Démarche inclusive et participative...

Au cours de Assemblée Générale Constitutive, les participants en leurs qualités de représentants de tous les secteurs de l'Usine ont élu les membres du Comité de Gestion ainsi qu'il suit: **Martin Olivier SOM III, président du FDS ALUCAM**, Simplice Kamela, vice président et **Reine Kate Mvondo Motaze**, secrétaire général. Le Délégué du personnel **Louis-Douleur Tonye-Billong** a été proposé par ses pairs et validé par la Direction comme conseiller, tandis que **Yves Penda Massoma**, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale à été nommé au poste de trésorier par la Direction. En attendant le déploiement d'une communication de proximité dans, Limelight a échangé avec le président élu sur le processus de mise en place, les objectifs ainsi que les perspectives du FDS.

LL : Comment est-ce que le FDS a été mis en place ?

MOS : Tout a commencé par la note de création de la commission de réflexion sur le sujet par la Direction Générale. L'équipe ainsi constituée a procédé au *benchmarking* dans certaines entreprises de la place et à la consultation du personnel via un sondage. Ensuite nous avons formulé une proposition qui a été présentée tour à tour aux représentants du personnel et à l'Assemblée Générale Constitutive.

LL : Y-a-t-il eu des défis ou des éléments facilitateurs du processus ?

MOS : Nous avons eu du mal à faire participer le personnel au sondage et à arriver à un consensus des membres de l'équipe autour de la proposition. L'élément facilitateur primordial a été l'implication personnelle du Directeur d'Usine apport. Nous saisissions cette occasion pour lui dire merci!

LL : Quelles sont les modalités d'adhésion ?

MOS : Tous les employés ALUCAM sont potentiellement membres du FDS à condition de payer une cotisation mensuelle de 5000 frs CFA, fixée par l'Assemblée Générale.

LL : Quels sont vos objectifs à court, moyen et long termes ?

MOS : A court terme, nous voulons légaliser cette structure et démarrer effectivement les activités de solidarité avec le maximum d'adhérents possibles. A moyen terme, nous visons l'amélioration du quotidien des adhérents par des remises sur les achats dans les grandes surfaces et à long terme, nous projetons des investissements dont les bénéfices apporteraient plus de sérénité aux adhérents même dans leur retraite

LL : Quel message voulez-vous passer aux potentiels adhérents ?

MOS : Nous invitons les employés à adhérer massivement au FDS dès le démarrage des activités au vu des enjeux et des bienfaits attendus du FDS à court, moyen et long termes.

Appréciations des Délégués du Personnel ...

Louis-Douleur Tonye-Billong : Conseiller du FDS (C.S.T.C)

« Le FDS arrive à point nommé pour apporter des solutions rapides et pratiques aux besoins sociaux des employés que l'entreprise, au vu de sa situation économique, a cessé de prendre en charge. Par la suite, le FDS pourra accompagner les employés membres dans l'achat de terrain ou même la construction de leurs maisons. C'est pour cela que nous souhaitons avoir une adhésion massive pour constituer les fonds. Il est préférable d'être au départ de la constitution desdits fonds car il se pourrait que les conditions d'adhésion changent avec le temps ! »

Germain Mpemes : Délégué du Personnel (U.S.L.C)

« Le FDS permettra aux employés de gérer plus sereinement les situations de vie courante et leur évitera les recours coûteux aux banquiers et usuriers. Le Comité de Gestion devra néanmoins veiller à engager tous les employés dont certains ont aujourd'hui un sentiment d'avoir été exclus de l'A.G.C. Il faudra également veiller au respect de la représentativité des deux syndicats ainsi que des employés non syndiqués dans la conduite des affaires du FDS ».

